LA STRATÉGIE DE L’UE EN MATIÈRE D’INFRASTRUCTURE VERTE

La Commission européenne a publié une Communication ([*Infrastructure verte (GI) - Renforcer le capital naturel de l’Europe* - COM(2013) 249 final](http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index_en.htm)*)* présentantune nouvelle stratégie visant à encourager le recours à l'infrastructure verte et promouvoir la prise en compte systématique des processus naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire. L'Infrastructure verte est un outil qui utilise la nature pour générer des avantages écologiques, économiques et sociaux.

La Communication expose le contexte politique de la stratégie et inclut une brève description de l'Infrastructure verte elle-même. La partie centrale du document décrit la façon dont l'Infrastructure verte peut contribuer à un certain nombre de domaines politiques clés; en particulier, le développement régional, le changement climatique, la prévention et la résistance aux catastrophes, l'agriculture, la sylviculture et la protection de l'environnement. Les dernières sections du document identifient ce qui doit être fait pour promouvoir le déploiement de l'Infrastructure verte et comment cet objectif sera atteint:

* la promotion de l'Infrastructure verte dans les principaux domaines d’action, notamment ceux en relation avec l'agriculture, la sylviculture, la nature, l'eau, la mer et la pêche, la politique régionale et de cohésion, l’atténuation et l’adaptation aux changements climatiques, le transport, l'énergie, la prévention de catastrophes naturelles et l’aménagement de territoire. D'ici fin 2013, la Commission aura défini des orientations sur la manière d'intégrer l'infrastructure verte dans la mise en œuvre de ces politiques de 2014 à 2020,
* l'amélioration de la recherche et des données, le renforcement du socle de connaissances et la promotion des technologies innovantes qui soutiennent l'infrastructure verte,
* l'amélioration de l'accès au financement pour les projets d'infrastructure verte – D’ici 2014, la Commission aura mis en place, en collaboration avec la Banque d'investissement européenne un mécanisme de financement de l'UE visant à soutenir les projets d'infrastructure verte,
* le soutien aux projets d'infrastructure verte à l'échelle de l'UE – d'ici fin 2015, la Commission aura conduit une étude pour évaluer les possibilités de développement d’un réseau d'infrastructure verte à l'échelle de l'UE.

La Communication sur l’Infrastructure verte contribuera à l’établissement d’un cadre favorable au niveau de l'UE qui encouragera les décideurs, les planificateurs et les promoteurs à investir dans des projets d’Infrastructure verte aux niveaux local, régional et national.

D'ici fin 2017, la Commission aura examiné les progrès réalisés en matière de développement de l'Infrastructure verte et elle publiera un rapport sur les leçons à tirer et les recommandations d’actions futures.

CONTEXTE

Le paysage européen se modifie jour après jour en raison de la fragmentation, de la modification et de l'intensification de l'utilisation des terres dues au développement humain incessant. L'expansion urbaine et la construction d'infrastructures énergétiques et routières ont endommagé et morcelé de précieux écosystèmes, portant atteinte à leurs habitats et à leurs espèces et réduisant la cohérence spatiale et fonctionnelle du paysage.

La Communication sur l'Infrastructure verte s'inspire de la [Feuille de route de l'UE pour une Europe utilisant efficacement les ressources](http://ec.europa.eu/environment/resource_efficiency/about/roadmap/index_en.htm) et de la [Stratégie de l’UE en matière de biodiversité à l’horizon 2020](http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/2020.htm) pour promouvoir l'investissement et l’utilisation de l'Infrastructure verte en Europe.

L’INFRASTRUCTURE VERTE ET LA CHASSE

Le concept de [l’Infrastructure verte](http://www.face.eu/nature-conservation/green-infrastructure) est pertinent pour les chasseurs et tout projet éventuel d’Infrastructure verte est susceptible d’avoir une influence sur les espaces au sein desquels est pratiquée la chasse. L’Infrastructure verte doit travailler avec les chasseurs, et non pas contre nous. Les chasseurs peuvent en effet offrir leur expertise en matière de systèmes de gestion coordonnés (cf. les Conseils cynégétiques) et d’actions individuelles de niveau local (par ex. plantation de haies et rangées de fleurs sauvages) permettant de préserver une infrastructure verte essentielle à la conservation des particularités naturelles du paysage, de renforcer et restaurer les écosystèmes et d’augmenter la connectivité du paysage et sa capacité à réagir face aux changements environnementaux (par ex. le changement climatique).

Au cours de l’année 2011, la Commission européenne a établi son Groupe de travail Infrastructure verte. Ce Groupe de travail était chargé d’envisager des options et des recommandations pour la stratégie en matière d’Infrastructure verte. La FACE s’est portée volontaire pour assumer le rôle de chef d’activités (pour définir le rôle de l’UE) et elle a contribué de manière significative à ce Groupe, également avec l’aide de son propre groupe d’experts.

La Communication a pris en compte des éléments généraux soutenus par la FACE, notamment la manière dont l'UE voit son rôle dans la promotion de l'Infrastructure verte, l'importance d’adopter une stratégie respectant le principe de subsidiarité des Etats membres (l'UE n'a pas de compétence directe en matière d'aménagement du territoire) et agissant en tant que cadre de référence plus général permettant la prise en compte des spécificités régionales au lieu d'être spécifique et restrictif. Néanmoins, une certaine coordination au niveau européen est nécessaire pour une mise en œuvre plus efficace de l'infrastructure verte. La stratégie le permet en:

* facilitant l’intégration de l’infrastructure verte dans des projets financés en vertu de mécanismes de financement appropriés tels que la Politique Agricole Commune, le Fonds de cohésion, le Fonds européen de développement régional, l'instrument financier pour l’environnement (LIFE), etc.
* apportant une cohérence aux politiques existantes de l’UE ayant un impact sur l’aménagement du territoire, la nature et la biodiversité et en intégrant l’Infrastructure verte dans ces politiques (politiques régionales ou de cohésion, politiques environnementales et de changement climatique, politiques de gestion de risques des catastrophes, politiques de santé et de consommation & Politique Agricole Commune). D'ici fin 2013, la Commission aura développé des orientations techniques sur les moyens d'intégrer l'Infrastructure verte dans la mise en œuvre de ces politiques de 2014 à 2020.

La Communication a également maintenu les éléments précieux liés à la nécessité d'une approche équilibrée mettant l'accent sur le caractère multifonctionnel des zones rurales et à la nécessité d'une participation active des parties prenantes.

Cependant, d'autres éléments soutenus par la FACE ne sont plus dans le document:

• Bien que la stratégie pour l'Infrastructure verte soit très inclusive, elle ne mentionne pas explicitement la nécessité de prendre en compte la ‘biodiversité ordinaire’ (par opposition à la biodiversité prioritaire ou protégée couverte par Natura 2000).

• Bien que la stratégie tienne compte de la nécessité de l'implication des parties prenantes, elle ne mentionne pas explicitement que dans un contexte de rigueur budgétaire et forte concurrence entre les politiques et les acteurs pour des ressources publiques, il faut encourager les incitations positives pour des actions volontaires en faveur de la connectivité des habitats et de la biodiversité. Ceci s'applique aux parties prenantes et notamment aux chasseurs (parmi les incitations négatives, on pourrait citer les restrictions et la bureaucratie inutiles).

Globalement, cette stratégie apporte un cadre par lequel les chasseurs et leurs associations ont la possibilité de devenir actifs et de promouvoir leurs efforts de gestion du gibier et de la conservation de la biodiversité sous la bannière de l'Infrastructure verte et ainsi d'obtenir les financements appropriés. Alors que les actions à petite échelle (par exemple au niveau de l'unité de gestion du gibier) sont très pertinentes pour la mise en œuvre de l'Infrastructure verte, les chasseurs gagneraient beaucoup de crédibilité politique s’ils parvenaient à coordonner un projet de démonstration à grande échelle (par exemple sur le plan des fonctionnalités géographiques telles que des chaînes de montagnes, les bassins de rivières et les forêts) éventuellement en collaboration avec plusieurs pays et financé par l'UE (par exemple LIFE - voir l'article sur le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2014-2020 en relation avec la chasse et la biodiversité – mises à jour sur les négociations).

<http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/>